



PREFET DU NORD

SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

COMMISSION DE SUIVI DE SITE EPC France Flines-Lez-Raches

Sous-préfecture de Douai

Le 12 juin 2018

Collège "Administrations de l'Etat"

Mme GALLO, Sous-Préfecture de Douai
Mme LESTIENNES, Sous-Préfecture de Douai
Mme CHEVALIER, DREAL
Mme LEFEBVRE, DDTM
Mme MILLEVILLE, Police Nationale
M. RICHER, Renseignement Territorial

Collège "Exploitant"

M. ALESSANDRONI, EPC France
M. MESSINA, EPC France

Collèges « salariés »

M. BIZART, EPC France

Collège "Collectivités"

Mme MORTELETTE, Maire d'Anhiers
M. COPIN, Mairie de Flines-lez-Râches
Mme DOUDOU, Mairie de Flines-lez-Râches

Collège "Riverains"

M. DUBOIS, riverain
M. DUMAZY, riverain

Secrétariat de la CSS

M. BELHANAFI, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du président de la CSS.....	3
II.	Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature.....	3
III.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPC pour l'année 2016 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
IV.	S3PI : Campagne d'information du public 2019.....	4
V.	Questions et échanges.....	4

La séance est ouverte à 15 heures 15 sous la présidence de Madame GALLO.

I. Introduction du président de la CSS

Mme GALLO excuse le Sous-Préfet pour son absence et présente l'ordre du jour.

II. Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature

M. BELHANAFI explique qu'il est nécessaire de renouveler l'arrêté concernant la composition de la CSS car celui-ci arrive au terme de ses cinq ans de validité. Les modifications sont les suivantes :

- la Commissaire Divisionnaire, Cheffe de la Circonscription de Sécurité Publique de Douai et le Chef du Renseignement Territorial de Douai ou leurs représentants respectifs sont ajoutés dans le collège des représentants de l'Etat ;
- le Conseil départemental du Nord est ajouté dans le collège des collectivités locales ;
- deux nouveaux riverains sont nommés, M. Dubois et M. Lemaire.

Mme GALLO précise que l'ajout au niveau du collège des représentants de l'Etat provient d'une demande du Sous-Préfet en raison des problématiques sécuritaires actuelles. Il faudra, de plus, modifier le nom d'EPC en EPC France sur l'arrêté.

M. BELHANAFI indique qu'il est également nécessaire de renouveler l'arrêté de nomination du président de la CSS. Les réunions de bureau sont dématérialisées par le biais d'échanges de mails. Il est proposé que le président de la CSS soit le Sous-Préfet.

Cette proposition est validée.

M. BELHANAFI propose de désigner les membres du bureau sur un acte séparé signé par le président de la commission. Ces membres sont :

- la DREAL pour le collège « administrations Etat »
- la Mairie de Flines-lez-Râches pour le collège « collectivités »
- M. DUMAZY pour le collège « riverains »,
- M. MESSINA pour le collège « exploitant »
- M. JANSSEN pour le collège « salariés »

Ce point est acté.

I. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPC France pour l'année 2016 (risques technologiques et risques chroniques)

M. MESSINA rappelle que le groupe EPC France est producteur d'explosifs. Le site de Flines-lez-Râches fournit presque exclusivement des carrières et ne stocke pas de dynamite, celle-ci étant remplacée par un produit moins dangereux. Les cellules de stockage sont entourées de terres réhaussées.

M. MESSINA explique que la première chaîne de barrage sur le chemin d'accès au site sera remplacée par une barrière avant la fin de l'année. Des clôtures ont été ajoutées au niveau du sas d'accès. Le site n'effectuant pas de fabrication, il ne génère aucun déchet ni rejet industriel. Une inspection de la DREAL et une inspection interne ont eu lieu en 2017. Aucun accident du travail n'est survenu depuis 7 ans. Seize retours d'expérience ont été observés en 2017, la moitié étant lié au site et l'autre aux transports. Des plans d'action ont systématiquement été mis en place. Le plan de formation réglementaire a représenté 211 heures. L'ensemble du personnel disposera d'une formation de SST en 2018. Huit réunions de qualité sur la sécurité ont été organisées en 2017 alors que le minimum correspond à quatre par an. Les derniers embauchés suivront une formation au POI en 2018. L'un des objectifs du groupe EPC France consiste à renforcer la culture sur la sécurité. En 2017, une inspection interne a été réalisée sur les transports et l'animateur sécurité qui gère les sites du Nord de la France a réalisé un audit. La DREAL a réalisé une inspection sur la maîtrise des sources d'inflammation. Les vérifications annuelles des extincteurs et de la télésurveillance ont été effectuées, ainsi que le contrôle ADR des camions. En revanche, le POI de 2017 n'a pas pu être réalisé en raison de travaux.

Par ailleurs, des consignes particulières sont données aux chauffeurs en raison des risques d'attentat. La Police est informée de tous les mouvements de camions. Enfin, des équipements de surveillance ont été remplacés pour renforcer la sûreté du site..

Mme GALLO s'informe sur le suivi des personnes qui entrent sur le site.

M. MESSINA décrit la procédure d'entrée des camions sur le site qui est particulièrement sécurisée. Le chauffeur doit notamment disposer d'un mot de passe.

Mme CHEVALIER demande si la procédure d'alertes systématiques des déplacements est susceptible de durer dans le temps.

M. BIZART répond qu'elle sera maintenue tant que les problèmes actuels subsisteront.

Mme GALLO demande si le site a déjà fait l'objet de survols de drones.

M. MESSINA répond négativement. Seul le survol d'un deltaplane est survenu en 2016.

II.

III. S3PI : Campagne d'information du public 2019

M. BELHANAFI explique que la prochaine distribution de brochures d'information aux riverains des sites Seveso seuil haut disposant d'un PPI est prévue en 2019. Le SP3I propose de réaliser une brochure commune. Une rencontre est prévue entre l'Etat et les exploitants en fin d'année.

M. COPIN rappelle qu'en 2014, la brochure a uniquement été diffusée dans la zone PPRT.

Mme CHEVALIER précise que le PPI correspond au PPRT dans le cas d'EPC France.

M. COPIN ajoute que la mairie s'était chargée de la distribution.

M. MESSINA donne son accord sur ce principe.

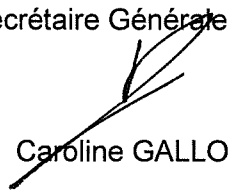
IV. Questions et échanges

Mme CHEVALIER souligne la nécessité de ne pas divulguer de données sensibles à la population dans la brochure et le compte-rendu de la réunion.

La séance est levée à 11 heures 55.

Pour le Sous-Préfet,

La Secrétaire Générale Adjointe



Caroline GALLO